

L'INFO-RESEAU

L'actu du Réseau Centres de Soins Faune Sauvage

Chien domestique et réglementation : des mesures pour protéger la faune sauvage



© Sara Zemmit

DANS CETTE LETTRE :

ACTUALITES

- Menaces directes sur la faune et la flore de France hexagonale et de Corse.....p.2
- Veille sanitaire.....p.2
- Antibiorésistance.....p.6

DOSSIER

- Chien domestique et réglementation.....p.3

VIE DU RESEAU

- Du changement dans l'équipe salariéep.6

POUR LES MEMBRES

- Placements en captivitép.7
- Appel à contribution.....p.7
- CV.....p.7
- Espace membres..... p.7

LE P'TIT MOT

La belle saison s'est fait attendre mais elle arrive avec son lot de sorties en plein air. Nous souhaitons attirer ce mois-ci l'attention sur une **menace sans doute trop sous-estimée : le Chien domestique...** on fait le point dans le dossier du mois.

Au Réseau, le printemps souffle un vent nouveau entraînant des **changements dans l'équipe salariée !**

Nous remercions Emmanuelle Galichet (Upupa/Noctis Hérissons) et Emeline Dunand (Atoupic) pour l'animation de notre dernier webinar de la saison 2023/2024 sur **l'édition 2024 de la conférence internationale pour la réhabilitation du Hérisson d'Europe**. La trêve estivale va nous permettre de travailler sur la prochaine programmation. Si vous avez des souhaits et suggestions, n'hésitez pas !

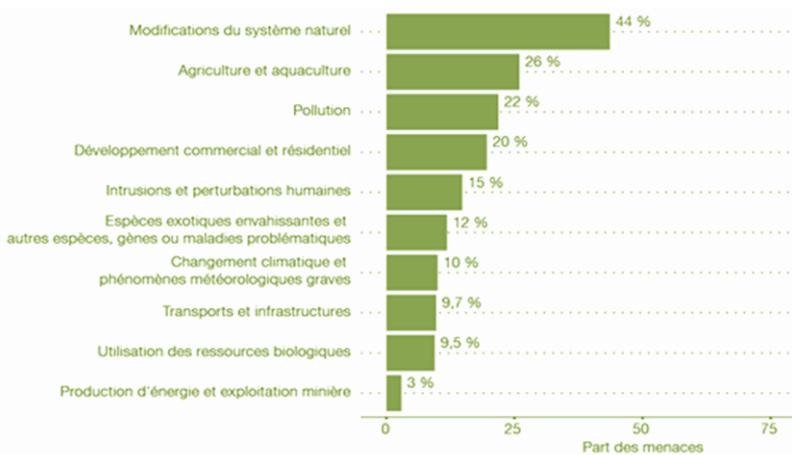
Bonne lecture, **LE RESEAU**

MENACES DIRECTES sur la faune et la flore de France hexagonale et de Corse

Un article publié dans la revue *Naturae* (publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle) présente une analyse des activités et des processus d'origine humaine ayant eu ou susceptibles d'avoir un impact négatif sur les **708 espèces de faune et de flore menacées** en France hexagonale et en Corse, figurant sur la Liste rouge nationale et qui comprennent :

- 6 espèces probablement disparues ;
- 82 en danger critique (CR) ;
- 173 en danger (EN) ;
- 447 vulnérables (VU).

Le graphique suivant représente la proportion de ces espèces affectées par chaque grande catégorie de menace.



[Sur le podium, on retrouve :](#)

3 La pollution qui fait de plus en plus l'objet d'alertes mais contre laquelle les mesures sont clairement insuffisantes. Cette catégorie comprend la pollution liée aux eaux usées, aux effluents agricoles et industriels, aux déchets mais aussi à des pratiques telles que la démoustication des zones naturelles. La pollution impacte la disponibilité alimentaire de nombreuses espèces, en diminuant le nombre de proies ou de nectar pour les pollinisateurs.

Les mammifères marins subissent à la fois les pollutions physiques (déchets marins, enchevêtrement), chimiques et sonores. Les mammifères terrestres sont également impactés par la présence de produits phytosanitaires. En outre, la pollution participe plus généralement à la dégradation et à l'uniformisation des habitats de nombreuses espèces.



© Armel Deniau/ RNN des Sept-îles

2 L'agriculture et l'aquaculture

menacent de façon directe 185 espèces. Cette catégorie concerne la mise en culture, les plantations agro-industrielles de bois, le pastoralisme et l'élevage. Elle ne prend cependant pas en compte les impacts indirects comme les prélèvements d'eau de surface et souterraines (modifications du système naturel), les pollutions (intrants, sédimentation, pesticides) et les conséquences de l'érosion des sols et de la sédimentation.

Les activités agricoles impactent directement l'ensemble des groupes évalués, à l'exception des poissons d'eau douce et des mammifères marins qui subissent cette activité de manière indirecte, notamment via les effluents agricoles.

1 Les modifications du système naturel

intègrent différents types de dégradations de l'habitat : la modification des systèmes aquatiques, les incendies, la gestion inadaptée des milieux et l'enfrichement. Pour les espèces liées aux cours d'eau et aux zones humides, les menaces sont liées aux prélèvements d'eaux de surface et souterraine (e.g., liés aux drainages).

L'augmentation en fréquence et en intensité des incendies est une menace importante mais ne concerne qu'un nombre réduit d'espèces inféodées aux milieux méditerranéens, en particulier certaines espèces d'amphibiens, de reptiles, de flore et d'oiseaux nicheurs. Les modes de gestion défavorables (entretiens, fauche, enrochement des berges...) impactent 88 espèces menacées, principalement de flore et d'oiseaux nicheurs. Enfin l'enfrichement entraîne la dégradation de l'habitat de 140 espèces menacées, principalement de flore (113 espèces) mais également plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs, de papillons de jour et de reptiles.

Pour lire l'article complet, [c'est par là !](#)

VEILLE SANITAIRE

Le Ministère de l'Agriculture a publié un nouvel arrêté, [l'arrêté du 26 avril 2024](#) qualifiant le niveau de risque en matière d'Influenza aviaire hautement pathogène : le niveau de risque a été abaissé à « Négligeable » sur l'ensemble du territoire métropolitain compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire.

Vous trouverez également [ICI](#), un communiqué de presse au sujet de cette décision. Ce dernier marque un point d'attention concernant la détection pour la première fois, de cas d'IAHP chez des bovins laitiers aux Etats-Unis (20 mars 2024). Les animaux présentaient des signes cliniques, dont une chute inhabituelle de production et une baisse d'appétit. L'infection par le virus IAHP H5N1 a été confirmée via des prélèvements sur écouillons oropharyngés et échantillons de lait cru. Le diagnostic a été motivé par la détection d'oiseaux sauvages morts sur le site d'un des élevages au Texas (source : BHVSI semaine 19 - 2024). Les détections se sont poursuivies en avril et mai et leur nombre atteint 42 foyers au 12/05/2024 (source : USDA-APHIS le 13/05/2024).

CHIEN DOMESTIQUE ET REGLEMENTATION : Des mesures pour protéger la faune sauvage

Les impacts du Chat domestique sur la faune sauvage sont désormais bien connus du grand public et le sujet est largement traité dans les médias et sur les réseaux sociaux, mais qu'en est-il des chiens qui passent souvent sous les radars ?

En France, s'ils sont moitié moins nombreux que nos félins, leur population a augmenté de 8 % entre 2016 et 2022, atteignant les 7,6 millions d'individus [1].

Alors avec le retour des beaux jours et leurs lots de randonnées en pleine nature, vous croiserez peut-être des propriétaires frustrés et dérouterés par des interdictions qui ne datent pourtant pas d'hier et qui peuvent leur sembler injustifiées.

« Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et les cours d'eau, étangs et lacs », prévoit en effet l'Arrêté du 16 mars 1955.

Qu'entend-on par divaguer ?

En France, la législation ([Article L211-23 du code rural](#)) définit trois cas de divagation :

- lorsque le chien est livré à son seul instinct ;
- lorsque le chien se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- lorsque le chien est distant de plus de cent mètres de la personne qui en est responsable.

En tout temps, les propriétaires doivent donc « maîtriser » leurs chiens. Claude Fischer, biologiste et Samuel Albert, ingénieur forestier, mandatés par la direction du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) en Suisse expliquent qu'« un chien est maîtrisé s'il est sous le contrôle visuel de son détenteur et s'il réagit immédiatement au rappel de ce dernier. Cette maîtrise dépend de divers facteurs tels que : la relation du chien avec son maître, le niveau de dressage du chien, la distance entre le détenteur et le chien (plus ils sont éloignés, plus le rappel est difficile), la structure du milieu (en forêt, un chien sera plus rapidement hors de vue et il sera plus difficile de le rappeler) et le comportement du chien au moment du rappel ».

En 1989, une modification a été apportée à l'arrêté, précisant :

" Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin "

Néanmoins, l'ONF précise que l'allée forestière se comprend au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade.

En dehors de cette réglementation générale, les maires peuvent interdire les chiens sans laisse sur leur commune et des interdictions spécifiques existent dans certains espaces protégés, et notamment dans les réserves naturelles, où les chiens ne sont pas toujours tolérés même en laisse.

Il est courant que la présence de chiens soit totalement exclue dans les zones « cœurs de parc », il est donc recommandé de se renseigner pour ne pas risquer de déranger la faune et se voir attribuer une amende. *Des exceptions existent et concernent les chiens de travail : pour les bergers (chiens de garde et chiens de protection contre les prédateurs), les chiens d'avalanche dans le cadre des secours et les chiens guides d'aveugles ou de propriétaires résidents à l'année dans certaines zones de parc. Parfois, les chiens de chasse sont utilisés même en réserve naturelle.*



Ces mesures sont-elles fondées ?

Il est difficile pour le propriétaire d'un animal domestique de contraindre ce dernier, tant la liberté nous semble être le fondement même du bonheur et du bien-être. Comment ne pas se sentir piquer au vif par ces restrictions ?

Peut-être devrions-nous considérer qu'aujourd'hui, c'est la faune sauvage qui est contrainte et réduite à subsister dans un habitat naturel qui se réduit comme peau de chagrin, et nous montrer prévenants lorsque nous utilisons ce milieu.

Ne vous y trompez pas : même tenus en laisse, les chiens peuvent avoir un impact. D'abord parce qu'ils sont perçus par la faune sauvage comme des prédateurs et que leur simple présence (leur odeur ou leurs aboiements) éveille la vigilance des animaux sauvages. Ils interrompent ainsi plus fréquemment leurs activités – recherche de nourriture, soins parentaux, toilette, interactions sociales, utilisation du territoire – au détriment d'une énergie durement gagnée (contrairement aux animaux domestiques) [2, 3].

La typologie établie par nos voisins suisses permet de documenter et d'identifier le degré d'impact qui peut être engendré par le comportement du binôme « détenteur - chien ».

« Un chien tenu en laisse courte ne provoquera au grand maximum qu'un dérangement dû à l'odeur. Un chien tenu en laisse longue ou maîtrisé par la voix pourra déjà provoquer une levée, voire un début de poursuite. Il sera probablement difficile de stopper une poursuite après levée, si le chien n'est que sous la « maîtrise » visuelle de son détenteur [...]. Lorsqu'il y a plusieurs chiens, c'est surtout la probabilité de l'interaction et son intensité/efficacité qui augmentent selon une logique comparable à un « effet de meute » [4].

Tous comme les chats, et malgré une sélection génétique diversifiée, les chiens ont conservé l'instinct de prédateur, hérité de leurs ancêtres et ce, quelle que soit leur race.



Couleuvre verte et jaune nécessitant des points de sutures suite à une prédation par un chien.

Une étude effectuée dans les Alpes suisses sur les proies attribuées au lynx a montré que 17 % des chevreuils et 39 % des moutons autopsiés avaient en fait été tués par des chiens [5]. Un constat similaire à celui qui est fait régulièrement [dans les Alpes françaises](#) par les agents de l'OFB et des parcs naturels.

En 2016, une équipe polonaise a estimé à plus de 330 000 le nombre d'animaux sauvages tués sur leur territoire par les chiens entre 2002 et 2011 [6].

7,6 millions de chiens en France

En France, 25 % des foyers possèdent un chien dont 34 % de jeunes adultes (18-24 ans)

Par ailleurs, en divagant, un chien peut déranger, surprendre, voire mettre en fuite des animaux sauvages et être tenté de les poursuivre. Il s'agit d'un réflexe normal de prédateur face à une proie en mouvement.

Parfois, dans sa fuite, la proie est amenée à traverser des routes, risquant ainsi d'être percutée par un véhicule avec pour conséquences des blessures, voire la mort, autant pour l'animal que pour l'automobiliste. Outre les routes, l'adrénaline peut amener l'animal à franchir des obstacles importants (clôtures, murs, zones d'habitations) qu'il ne sera plus capable de franchir en sens inverse. Un animal poursuivi peut être mené au-delà de son territoire, dans des zones qu'il ne connaît pas, à savoir dans des zones suboptimales où il aura de la peine à survivre ou dans des territoires occupés par des congénères, ce qui peut entraîner des combats interspécifiques ou une déstabilisation de la population [4].

Les effets des attaques inachevées sur la faune ne sont pas moins négligeables : combien de ces animaux blessés seront conduits dans un centre de soins, et combien survivront à leurs plaies ?



Ce hérisson d'Europe a été littéralement scalpé par un chien

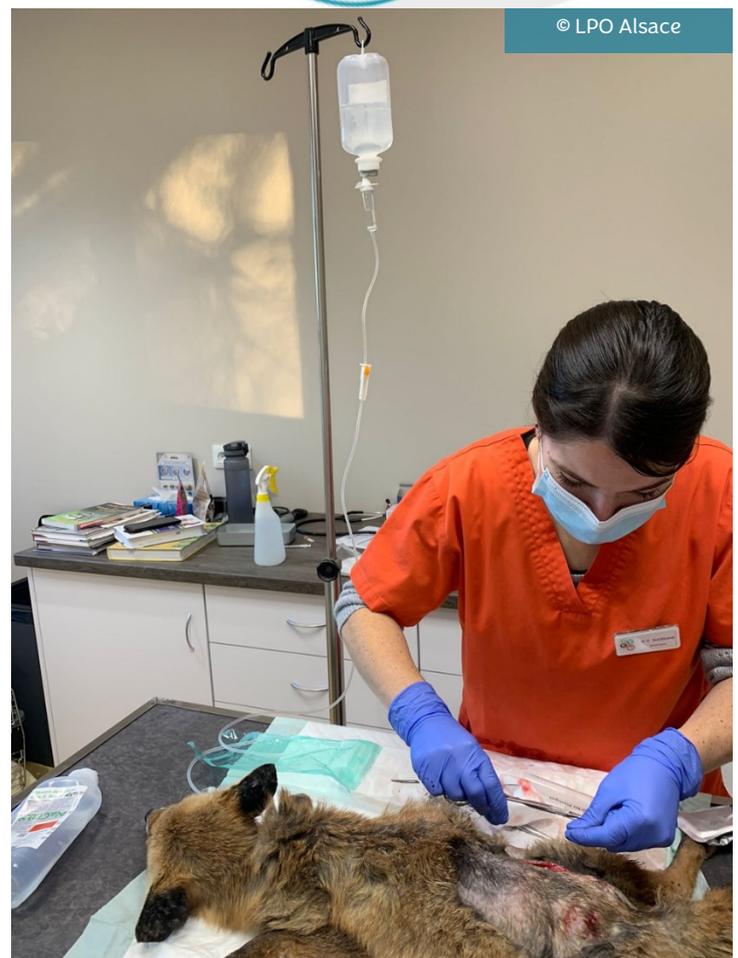
Outre les atteintes directes, un chien non maîtrisé ou divagant peut entraîner d'autres impacts tels que des visites de terriers intempestives, la séparation de groupes familiaux, des dépenses critiques d'énergie [4,7], ainsi que des réactions métaboliques, voire pathologiques, dues au stress provoqué et qui peuvent également entraîner la mort.

De nombreuses espèces nichent au sol que ce soit en milieu rural, forestier ou littoral et au cours de cette période, parents comme juvéniles sont particulièrement vulnérables, notamment les jeunes ayant une phase d'émancipation au sol. Les faons et les levrauts, se reposant dans les hautes herbes sont souvent dérangés voire attaqués par les chiens.

En 2020, dans l'*International Journal of Avian Science*, un écologue de l'université de Valencia a montré que la fréquentation des plages méditerranéennes par les chiens incitait les pluviers à fuir leurs nids, exposant ainsi leurs œufs aux prédateurs et à la chaleur pouvant générer des malformations, voire tuer les embryons [8].

Dans une étude publiée dans la revue *Biology letters*, une équipe de scientifiques a calculé que les oiseaux étaient, en moyenne, 41 % moins abondants dans les lieux naturels fréquentés par les canidés [9].

En décembre, des cygnes déchiquetés par des chiens aux abords du Lac d'Annecy avaient fait réagir le centre de soins du Tétrás Libre. Le mois dernier, la SOPTOM déplorait l'accueil de tortues d'Hermann dont la carapace avait été rongée et fracturée au niveau des plaques humérales et pectorales. Ce mois-ci, Erinaceus France accueillait quatre hérissons nouveaux nés, dont le nid avait été détruit par un chien. Hormis les blessures infligées sur certains individus, les chiens font de nombreux orphelins, dont les centres doivent assurer l'élevage. Ce ne sont que quelques exemples des milliers de victimes de nos animaux de compagnie et qui sont soignées, quand c'est possible, dans les centres de soins.



Renard, blessé par un chien domestique, pris en charge par la clinique vétérinaire partenaire du centre de soins de la LPO Alsace.

On vous rétorquera sans doute que ce chien-là est bien dressé, qu'il répond parfaitement aux ordres et qu'il n'a jamais fait de mal à une mouche...

Pourtant, il existe également d'autres impacts moins connus et moins perceptibles qui devraient encourager les propriétaires à ne pas laisser leurs chiens s'aventurer en dehors des sentiers. Les chiens s'intéressent souvent aux terriers et certains n'hésitent pas à y pénétrer. C'est un réel danger pour la faune sauvage, principalement à la période de reproduction, mais aussi pour le chien. C'est en effet au niveau des terriers que les chiens sont le plus susceptibles d'être contaminés par la gale du renard [4]. Mais le risque est bien plus important dans le sens inverse, et nous aimons rapporter les propos de **François Moutou, docteur vétérinaire et épidémiologiste**, rapportées dans la gazette des grands prédateurs n° 60 de juin 2016 :

« D'une façon générale en épidémiologie, c'est la population la plus nombreuse qui représente la probabilité la plus élevée de contaminer les populations moins importantes et périphériques. Dans ce cas, ce sont bien les chiens qui menacent les loups, les renards et les visons, non l'inverse ».

Avec ses environ 900 millions d'individus à l'échelle mondiale, qui font de lui le carnivore le plus abondant et le plus largement distribué dans le monde [10], le Chien domestique est impliqué dans des épidémies chez de nombreuses espèces sauvages.

Les excréments de chiens peuvent transmettre des vers solitaires ou d'autres parasites comme le *Neospora caninum* ou le *Toxoplasma* [11,12]. Par ailleurs, fréquemment traités par antimicrobiens, les chiens peuvent être vecteurs de pathogènes résistants [11,12]. Une étude italienne analysant 418 échantillons de matières fécales canines a isolé des entérocoques multirésistants et des staphylocoques dorés résistants à la pénicilline [13]. Les chiens peuvent aussi transmettre l'adénovirus canin, le virus de la parvovirose canine ou encore celui de la [maladie de Carré](#) [14,15,16], particulièrement présente ces dernières années dans les départements du quart sud-Est de la France (Isère, Savoie...).

Le centre de soins du Tichodrome (Le Gua, Isère), est le témoin malheureux de l'expansion de la maladie de Carré dans son département.

Celle-ci affecte tout particulièrement les canidés, les mustélidés et autres carnivores terrestres et marins (félidés et phocidés).



© Tichodrome

Ces mesures qui peuvent paraître restrictives protègent de fait, à la fois la faune sauvage et les chiens eux-mêmes.

Dans son [article du 13 mai](#), Reporterre évoque toute la difficulté de faire respecter les mesures de protection. Pourtant, la plupart des propriétaires de chiens utilisent le milieu naturel parce qu'ils en apprécient la richesse. Il semblerait donc que ces derniers soient souvent mal informés sur les effets que peut avoir un simple dérangement, et n'aient pas conscience de l'impact des prédations et de l'impact sanitaire du Chien domestique à grande échelle. En communiquant sur la cause d'admission des animaux qui leur sont confiés, les centres de soins participent à la sensibilisation.

Si seulement 10 % environ des animaux accueillis en centres de soins sont victimes de prédation par un animal domestique, le dérangement, la transmission de pathogènes, et les animaux chassés non retrouvés ne sont pas quantifiés et il est erroné de ne se concentrer que sur ce chiffre pour affirmer que l'impact de l'animal domestique est mineur.

Le partage des milieux est souhaitable, et n'est plus si contraignant lorsqu'on en considère les bénéfiques.

Des comportements vertueux seraient un bon compromis pour partager les espaces :

- **la tenue du chien avec une laisse de longueur variable**, à privilégier à proximité des zones protégées et des zones favorables à la faune (bandes herbeuses, bosquets, bois isolés, etc.), permettrait d'avoir la maîtrise la plus sûre de l'animal ;
- **la liberté du chien restant sous maîtrise** (à portée visuelle et auditive) de son propriétaire, à utiliser avec discernement dans les environnements moins sensibles, et qui nécessite un travail complice entre le chien et son maître, ce dernier devant pouvoir le remettre en laisse dès que la situation l'exige.

C'est dans la nature du chien de suivre des pistes, ainsi, tout au long des balades, récompenser le chien lors des rappels et l'inciter au jeu pour détourner son attention permettront de lui éviter la laisse dans les zones où elle n'est pas obligatoire, tout en renforçant les liens maître-chien et en protégeant la faune d'éventuels dérangements.

[1] <https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/>

[2] Randler, C. Disturbances by dog barking increase vigilance in coots *Fulica atra*. *Eur J Wildl Res* 52, 265–270 (2006).

[3] Lenth, Richard L. Knight, and Mark E. Brennan "The Effects of Dogs on Wildlife Communities," *Natural Areas Journal* 28(3), 218-227, (1 July 2008).

[4] « Impact des chiens dans la nature et sur la faune en particulier : apports théoriques, constats et analyse, mise en place du politique cantonale, bilan 2000-2005 », Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage – République et canton de Genève.

[5] Klingler, K. and Breitenmoser, U. 1983. Die Identifizierung von Kautbierrissen. *Schweiz. Arch. Tichrcilk.* 125: 359-370.

[6] Wierzbowska, Izabela A., et al. "Predation of wildlife by free-ranging domestic dogs in Polish hunting grounds and potential competition with the grey wolf." *Biological Conservation* 201 (2016): 1-9.

[7] Holderness-Roddam, B (2011). The effects of domestic dogs (*Canis familiaris*) as a disturbance agent on the natural environment. University of Tasmania. Thesis.

[8] Gómez-Serrano, M.Á. Four-legged foes: Dogs disturb nesting plovers more than people do on tourist beaches. *Ibis* 2021, 163, 338–352.

[9] Banks Peter B and Bryant Jessica V. 2007. Four-legged friend or foe ? Dog walking displaces native birds from natural areas. *Biol. Lett.* 3 :611–613.

[10] Acosta-Jamett, G. (2010). Role of domestic dogs in diseases of significance to humans and wildlife health in central Chile.

[11] Costanzi et al. Beware of dogs! Domestic animals as a threat for wildlife conservation in Alpine protected areas. *Eur J Wildl Res.* 2021;67(4):70.

[12] Luca Guardabassi, Stefan Schwarz, David H. Lloyd, Pet animals as reservoirs of antimicrobial-resistant bacteria: Review, *Journal of Antimicrobial Chemotherapy*, Volume 54, Issue 2, août 2004, Pages 321-3322.

[13] Cinquepalmi et al. Environmental Contamination by Dog's Faeces: A Public Health Problem? *Int. J. Environ. Res. Public Health* 2013, 10, 72-84.

[14] Müller et al. Domestic Dog Origin of Canine Distemper Virus in Free-ranging Wolves in Portugal as Revealed by Hemagglutinin Gene Characterization. *J Wildl Dis* 1 July 2011; 47 (3): 725–729.

[15] Megid et al.. Canine distemper virus infection in a lesser grison (*Galictis cuja*): first report and virus phylogeny. *Pesq Vet Bras* [Internet]. 2013Feb;33(2):247–50.

[16] Twardek et al. (2017). Fido, Fluffy, and wildlife conservation: The environmental consequences of domesticated animals. *Environmental Reviews*.

[17] Joost et al. ; Serologic survey for selected viral pathogens in free-ranging endangered european mink (*Mustela lutreola*) and other mustelids from south-western france. *J Wildl Dis* 1 October 2008; 44 (4): 791–801.

ANTIOBIORESISTANCE

Les centres de sauvegarde de la faune sauvage admettent fréquemment des animaux souffrant de blessures et de fractures osseuses. Les fractures ouvertes sont fréquentes chez les oiseaux en raison de leur anatomie, ce qui peut entraîner des complications comme l'ostéomyélite, impliquant une infection osseuse grave et pouvant aboutir à une nécrose.

La thérapie antibiotique est cruciale, mais l'augmentation des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans la faune est devenue un problème majeur ces dernières années, augmentant les probabilités d'échecs thérapeutiques et de décès des animaux malgré les traitements mis en place. Une étude récente s'est concentrée sur l'isolement, l'identification et l'évaluation de la résistance aux antimicrobiens des bactéries à partir de plaies et de fractures chez 26 oiseaux sauvages admis dans le centre de soins du GREFA de Majadahonda, près de Madrid.

Parmi les 36 isolats, les genres détectés étaient Staphylococcus (surtout *S. lentus* et *S. aureus* - 63,8 %), Escherichia (13,9 %), Bacillus (11,1 %), Streptococcus (8,3 %) et Micrococcus (2,8 %).

Une résistance aux antimicrobiens a été détectée dans 82,6 % des cas, parmi lesquels la résistance à la clindamycine s'est distinguée, et 31,6 % des isolats résistants étaient considérés comme multirésistants.

Références de l'étude : Sánchez-Ortiz, E.; Blanco Gutiérrez, M.d.M.; Calvo-Fernandez, C.; Mencía-Gutiérrez, A.; Pastor Tiburón, N.; Alvarado Piqueras, A.; Pablos-Tanarro, A.; Martín-Maldonado, B. Addressing Challenges in Wildlife Rehabilitation: Antimicrobial-Resistant Bacteria from Wounds and Fractures in Wild Birds. *Animals* 2024, 14, 1151. <https://doi.org/10.3390/ani14081151>

A LIRE

© Anaïs Thomas/ LPO PACA



Dans la chaîne des Apennins (Italie), des vautours fauves ont été filmés se nourrissant d'une carcasse, de nuit, probablement pour éviter les dérangements d'origine anthropique.



[Lire l'article sur le site Ornithomedia.com](https://www.ornithomedia.com)

Du changement dans L'EQUIPE SALARIEE !



FLORIANE

s'envole vers de nouvelles aventures,

C'est la fin de mon aventure au Réseau ! Merci à tous ceux avec qui j'ai pu échanger pour leur bienveillance, leur professionnalisme et l'investissement que chacun a mis dans le grand projet Base de données. Merci également au CA, au bureau et à Manon et Jade qui m'ont intégrée et accompagnée tout au long de cette année, quelle équipe !

C'était un plaisir et une chance de travailler pendant un an au Réseau, mais le terrain m'appelle ! Ma prochaine mission est de me former au métier de soigneuse et j'ai hâte de retrouver certains d'entre vous dans vos centres, mais avant c'est un petit détour dans le massif du Makay à Madagascar qui m'attend.

Merci à toutes et tous et à bientôt !

Floriane

NADINE

prend sa suite...

Nadine Rigaudeau, ce nom ne vous est pas inconnu ? C'est normal !

Nadine a travaillé une bonne quinzaine d'années dans les soins à la faune sauvage. Elle a vécu la marée noire de l'Erika et a même coordonné la rédaction du guide méthodologique de création d'un centre de soins temporaire en cas de crise.

Durant 10 ans, Nadine a également été responsable du centre de soins de la Station LPO de l'île Grande.

Nous sommes ravis de la retrouver et de bénéficier de ses qualités et de son expérience.

C'est depuis la Vendée que Nadine répondra à toutes vos questions concernant l'utilisation de la base de données et les situations de crises.

Bienvenue Nadine !

Pour la contacter :

n.rigaudeau@reseau-soins-faune-sauvage.com



Merci à tous pour votre esprit collaboratif et bienveillant